

BeSafe

Paraît
4 fois par an
06/2021

**Focus sur la
brigade cycliste**

page 06

**Des yeux et des oreilles
en plus pour la police**

page 09

**Chacun porte
sa croix**

page 12

#55

Un été en toute sécurité

La lutte contre la traite des êtres humains. L'application de la loi SAC. La prévention des cambriolages. Les États Généraux de la Police. L'augmentation des violences domestiques... La crise du coronavirus domine peut-être encore l'actualité, mais en coulisses, de nombreux autres problèmes requièrent toute notre attention.

Autant de sujets importants et qui nous concernent toutes et tous que nous plaçons en tête des priorités au sein de la Direction générale Sécurité & Prévention du SPF Intérieur. Dans ce nouveau magazine BeSafe, nous avons le plaisir de braquer les projecteurs sur quelques sujets qui tendent à rester dans l'ombre. Lisez les récits inspirants d'Ozark Henry, du « flic à vélo » David ou de l'agent de sécurité Anthony. Faire la différence avec conviction. En ces temps étranges, n'est-ce pas là une chose à laquelle nous pouvons tous aspirer ? Nous vous souhaitons un bel été en toute sécurité !

LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS NOUS CONCERNE TOUS

Focus sur la traite des êtres humains

Chanteur. Musicien. Producteur de disques. Se produit pieds nus. Le Bowie flamand. Pionnier en son immersif. Il y a beaucoup à raconter sur Piet Goddaer, également connu sous le nom d'Ozark Henry. Ce que vous ne savez peut-être pas encore, c'est que cette sympathique personnalité originaire de Flandre occidentale est depuis des années l'ambassadeur de bonne volonté contre la traite des êtres humains.

Pourquoi as-tu décidé de t'engager dans la lutte contre la traite des êtres humains ?

« Cela me touche. Comme beaucoup de gens, j'ai du mal à imaginer ce que signifie être une victime de la traite des êtres humains. Il en existe de

nombreuses formes différentes, mais certains éléments sont récurrents : les gens perdent le contrôle de leur propre vie, ils se retrouvent dans une situation qu'ils n'ont pas choisie. Ils vivent dans une peur constante et souvent dans des conditions inhumaines. De



nombreuses victimes ne savent pas clairement comment elles se sont retrouvées dans cette situation. Il leur est pratiquement impossible de trouver elles-mêmes une issue et elles acceptent donc une réalité qui est absolument inacceptable. »

Cela ne s'applique-t-il pas aussi au monde extérieur : on ne voit pas le problème, mais il est là ?

« Exactement. Aujourd'hui encore, des personnes sont exploitées, battues, maltraitées et on leur dit qu'elles ne valent rien. Cela arrive aussi dans notre pays. Ce n'est pas quelque chose qui se passe uniquement dans des ruelles sombres, cela se produit tous les jours dans le monde entier. Des enfants contraints de mendier dans les rues. Des filles mariées de force ou plongées dans la prostitution. Des jeunes vulnérables contraints de travailler illégalement dans des ateliers clandestins ou des jeunes gens qui, le couteau sous la gorge, se voient forcés de commettre des crimes. Une victime de la traite des êtres humains sur trois est un enfant. »

Quel est l'impact de la crise du coronavirus sur la traite des êtres humains ?

« La crise du coronavirus creuse les inégalités dans la société et aggrave la misère économique, ce qui rend la situation encore plus désastreuse. Selon le dernier rapport des Nations Unies, des millions de personnes risquent d'être victimes de la traite des êtres humains. Les trafiquants ont également changé de tactique et sont plus actifs en ligne. Ils utilisent internet et les réseaux sociaux pour

attirer les gens dans des pièges. La technologie a augmenté le nombre de victimes et la propagation des abus grâce aux webcams et aux plateformes en ligne. »

Pensez-vous que l'on accorde suffisamment d'attention à la traite des êtres humains ?

« On n'y prêtera jamais assez attention. Très souvent, la traite des êtres humains n'est pas signalée ou même reconnue, c'est pourquoi la sensibilisation est essentielle. En 2019, la Belgique a rejoint la campagne 'Cœur Bleu' des Nations Unies pour agir dans ce domaine. Le cœur bleu est le symbole international de la lutte contre la traite des êtres humains. »

Le 30 juillet est la Journée mondiale de lutte contre la traite des êtres humains. Qu'avez-vous prévu au programme de votre agenda Cœur Bleu ce jour-là ?

« En ce jour, nous accordons une attention mondiale aux victimes. En collaboration avec des centres spécialisés tels que Pag-asa, Payoke, Sürya et la Fondation Samilia, plusieurs actions ont été organisées à Bruxelles et à Bruges ces dernières années. Tous les monuments et bâtiments connus ont été illuminés en bleu. Depuis 2020, le Manneken Pis portera également son costume bleu le 30 juillet. J'invite tout le monde à se joindre à moi pour montrer son cœur bleu ce jour-là. »

Que peuvent faire les autorités locales ?

« Elles jouent un rôle très important dans l'autonomisation des personnes

et peuvent fournir soutien et assistance aux victimes. Elles peuvent également contribuer à la recherche des victimes, par exemple en sensibilisant les services de première ligne tels que les CPAS et les médecins généralistes. Et bien sûr, j'espère que chaque maison communale sera baignée de lumière bleue le 30 juillet, afin d'attirer ainsi l'attention sur la traite des êtres humains. »

Dans le cadre de votre mission d'ambassadeur, qu'est-ce qui vous a le plus touché ?

« J'habite à la côte où, ces dernières années, j'ai été confronté aux images de milliers de migrants à Calais. Ce qui m'a profondément choqué, c'est la vulnérabilité des réfugiés. Ce sont surtout les femmes et les mineurs non accompagnés qui sont victimes de la traite des êtres humains. Il y a deux ans, j'ai également eu l'occasion de rencontrer des filles de Kamathipura, le bidonville de Mumbai. Ces jeunes étaient des filles de travailleurs du sexe ou de survivantes de la traite. Elles utilisaient le théâtre pour partager leur histoire et inspirer ainsi le changement. La résilience de ces filles était bouleversante et très inspirante. »

La musique a-t-elle un rôle à jouer dans tout cela ?

« Là où les mots manquent, il y a la musique. Elle nous relie tous. »

La Belgique en tête de file

La Belgique fut l'un des premiers pays au monde à adopter une loi contre la traite des êtres humains. En outre, notre législation a servi de base aux plus importantes directives européennes en la matière. Depuis l'adoption de cette loi en 1995, la Belgique fait figure de pionnière dans la lutte contre la traite des êtres humains.

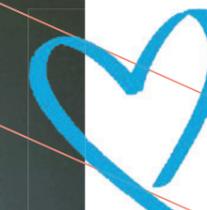
Dès le départ, il a été décidé d'adopter une approche multidisciplinaire axée sur quatre domaines : la prévention, la protection, les poursuites et la coopération. Selon l'accord de coalition fédéral belge du 30 septembre 2020, la lutte contre la traite des êtres humains sera intensifiée et constitue une priorité politique absolue.



- Ozark Henry

« Parfois, j'essaie d'imaginer ce que l'on ressent quand on vit dans la peur constante et que l'on n'a aucune issue. Qu'est-ce que cela fait à un enfant ? »

© Christophe De Muynck





Revoici la saison des cambriolages...

L'été arrive. Et avec lui, comme chaque année, une nouvelle salve de cambriolages et vols divers. Nous avons demandé à Yves Civilia, responsable de la cellule cambriolage habitation à la Police Fédérale (DJSOC), de pointer les principaux délits et, surtout, les diverses actions de prévention disponibles.

Le Covid a-t-il eu une influence sur les faits de cambriolage ?

Oui, les bandes ont été créatives et ont notamment développé le « vol par ruse » : deux fausses infirmières, qui se présentent chez les personnes âgées pour un prétendu test Covid. Et qui en profitent pour détrousser les personnes qui les laissent entrer. Les homejackings sont également en forte augmentation depuis un an. Sachez que les cambriolages font partie du plan national de sécurité, qui se terminera fin 2021. Espérons qu'il sera renouvelé en 2022 : les cambriolages habitations font partie du top 5 des craintes des citoyens.

Tout comme les cambriolages « first floor »...

Exact. Comme le rez-de-chaussée est souvent sécurisé, les cambrioleurs rentrent dans la maison par le premier étage, par une gouttière, un muret voisin, une fenêtre restée ouverte (même en oscillo-battant)... Bien souvent, quand les gens disposent d'un système d'alarme, celui-ci n'est actif que pour le rez.

Il y a des solutions ?

Si quelqu'un investit dans un système anti-intrusion, il est utile de prolonger l'installation au premier étage. Mais le simple fait d'équiper ses fenêtres d'un système de fermeture à clé est déjà très efficace, car cela complique la tâche des voleurs.

De manière générale, quels sont vos conseils pour limiter les risques ?

Il existe dans chaque zone de police un conseiller en prévention.

tion vol. Celui-ci, sur rendez-vous, viendra évaluer le risque chez les habitants qui le souhaitent et les aidera à sécuriser leur logement. Ce service est totalement gratuit. www.conseillerenpreventionvol.be. Sinon, pour ceux qui en sont équipés, les systèmes connectés (domotiques, caméras de surveillance contrôlables sur son smartphone, sonnettes avec caméras incorporées...) permettent également de limiter les risques.

Comment les autorités locales peuvent-elles participer à cette lutte contre les cambriolages ?

Je conseille aux communes de rappeler régulièrement l'existence et la gratuité des conseillers en prévention vol, mais aussi d'organiser des campagnes, notamment lorsque les jours raccourcissent après l'été, un moment propice aux cambriolages. Le PLP (Partenariat Local de Prévention) fonctionne très bien également, près d'un million de Belges en font actuellement partie. Enfin, rien ne remplacera jamais une bonne communication : présence sur les marchés, édition de brochures...

Vous trouverez énormément de ressources et d'infos utiles sur le site <https://www.1joursans.be>, une initiative du SPF Intérieur.

De son côté, la Direction Centrale de la Lutte contre la Criminalité Grave et Organisée (service vols organisés) tente, avec ses équivalents dans les régions et à l'étranger, d'établir un cadastre des bandes itinérantes afin de pouvoir prévenir et suivre leurs agissements.

Quelques conseils élémentaires de sécurité pour des communes « zéro cambriolages »

1 Bien fermer portes et fenêtres en partant (même pour une courte durée).

2 Ne pas conserver de grosses sommes d'argent chez soi. En cas d'achat de matériel coûteux, ne pas laisser traîner les emballages lors du ramassage des poubelles !

3 Disposer d'un bon éclairage à l'avant et à l'arrière de sa maison.

4 En cas d'absence, maintenir une activité dans le logement (minuteurs, voisin qui tond la pelouse et vide la boîte aux lettres...).

5 Marquer et enregistrer ses possessions, cela facilite le travail du policier en cas de découverte d'un butin.

L'application de la loi SAC

Tous les cinq ans, un état des lieux de l'application de la loi SAC est réalisé. Plus de 350 communes ont participé à une récente enquête. Que nous disent les chiffres ?

95,5%

des répondants indiquent prévoir en tant que communes des amendes SAC pour les infractions à leurs règles et règlements.

78,7%

des villes et communes belges maintiennent dans leur réglementation la limite d'âge de 16 ans pour les mineurs auxquels une amende SAC peut être infligée. Un peu plus de 20 % optent pour l'âge minimum légal de 14 ans.

Top 5 infractions liées aux nuisances

- 1** Infractions liées aux déchets
- 2** Pollution sonore
- 3** Infractions liées aux animaux
- 4** Infractions liées à la propreté
- 5** Dommages aux biens meubles et immeubles

Top 3 Amendes SAC corona

- 1** Rassemblements
- 2** Déplacements non autorisés
- 3** Non-respect des règles de distanciation sociale.

€ 150

Les montants de la plupart des amendes infligées vont de 1 à 150 euros. Les amendes supérieures à 150 euros sont rares.

X 13

Les sanctions pour les infractions de type « arrêt et stationnement » ont été multipliées par treize par rapport au précédent rapport de 2015. Les chiffres couvriraient alors une période d'un peu moins de deux ans et non de quatre.

8766
Amendes SAC corona

Du 6 avril au 30 juin 2020, 8 766 amendes SAC corona ont été infligées. 60 des 581 communes de Belgique ont inclus dans leur réglementation communale la possibilité d'infliger des amendes SAC corona, mais seules 52 communes ont effectivement infligé des amendes SAC corona.



FOCUS SUR LA BRIGADE CYCLISTE

« Sans carrosserie autour de soi, on ressent vraiment ce qu'il se passe »

Depuis 2005, la brigade cycliste rend notre capitale plus sûre et plus vivable. Cette formule semble avoir du succès : les « flics à vélo » sont populaires, même s'ils donnent le plus d'amendes. David Stevens, chef de la brigade cycliste de la zone de police Bruxelles Capitale Ixelles, explique comment ils y parviennent.

David Stevens (37)

- ◆ Inspecteur principal et chef de la brigade cycliste de Bruxelles Capitale Ixelles
- ◆ Gantois tombé amoureux de Bruxelles
- ◆ Fait, selon ses dires, le plus beau métier du monde
- ◆ Travaille sur une formation destinée aux brigades cyclistes
- ◆ Fervent marathonnier
- ◆ À suivre via [Twitter.com/davidstevens83](https://twitter.com/davidstevens83)

Que fait un « flic à vélo » ?

« En fait, notre travail couvre tous les aspects du métier de policier, mais l'amélioration de la qualité de vie dans le trafic est notre tâche principale. La circulation n'est pas un fait divers, le stationnement illégal et les excès de vitesse dans leur rue empêchent les gens de dormir. Si nous n'appliquons pas ces règles, de petits délits comme des décharges illégales et des graffitis sont plus susceptibles de se produire. Nous participons également à la cartographie des sans-abri, nous nous efforçons d'établir de bons contacts avec les jeunes, nous contrôlons les nuisances dans les zones à circulation restreinte, nous travaillons à la prévention des vols de vélos, etc. »

Vous êtes populaires tout en étant stricts. Comment y parvenez-vous ?

« En tant que cyclistes, nous sommes très visibles avec notre uniforme flashy. Et nous sommes accessibles. Il n'y a pas de carrosserie qui nous sépare de la population. Nous sentons, voyons et entendons effectivement ce qui se passe dans les quartiers. Nous sommes respectés et crédibles parce que nous sommes présents 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et par tous les temps. Nous avons instauré un climat de confiance en

établissant de nombreux contacts, dans la rue et via les réseaux sociaux. En même temps, nous donnons immédiatement une amende aux contrevenants. Le temps des avertissements est terminé. Deux minutes de paresse et/ou de commodité pour une personne ne devraient pas en mettre une autre en danger. Cette approche fonctionne : elle permet d'inverser lentement les mauvaises habitudes et d'accroître la viabilité de notre ville. »

Un grand succès donc. Verrons-nous bientôt surgir partout des brigades cyclistes ?

« Nous recevons presque quotidiennement des demandes de renseignements de la part d'autres corps qui veulent également s'y mettre. Il s'agit effectivement d'un moyen écologique, peu coûteux et sain d'être présent. Résoudre les problèmes de stationnement et construire de plus en plus de couloirs de bus et de zones à circulation restreinte ne fera que renforcer le cyclisme et la qualité de vie. »

Vous venez de le dire : vous êtes également très actifs sur les réseaux sociaux. Pourquoi ?

« Parce que c'est ainsi que nous tissons un lien avec les citoyens, un lien qui est actuellement sous pression.

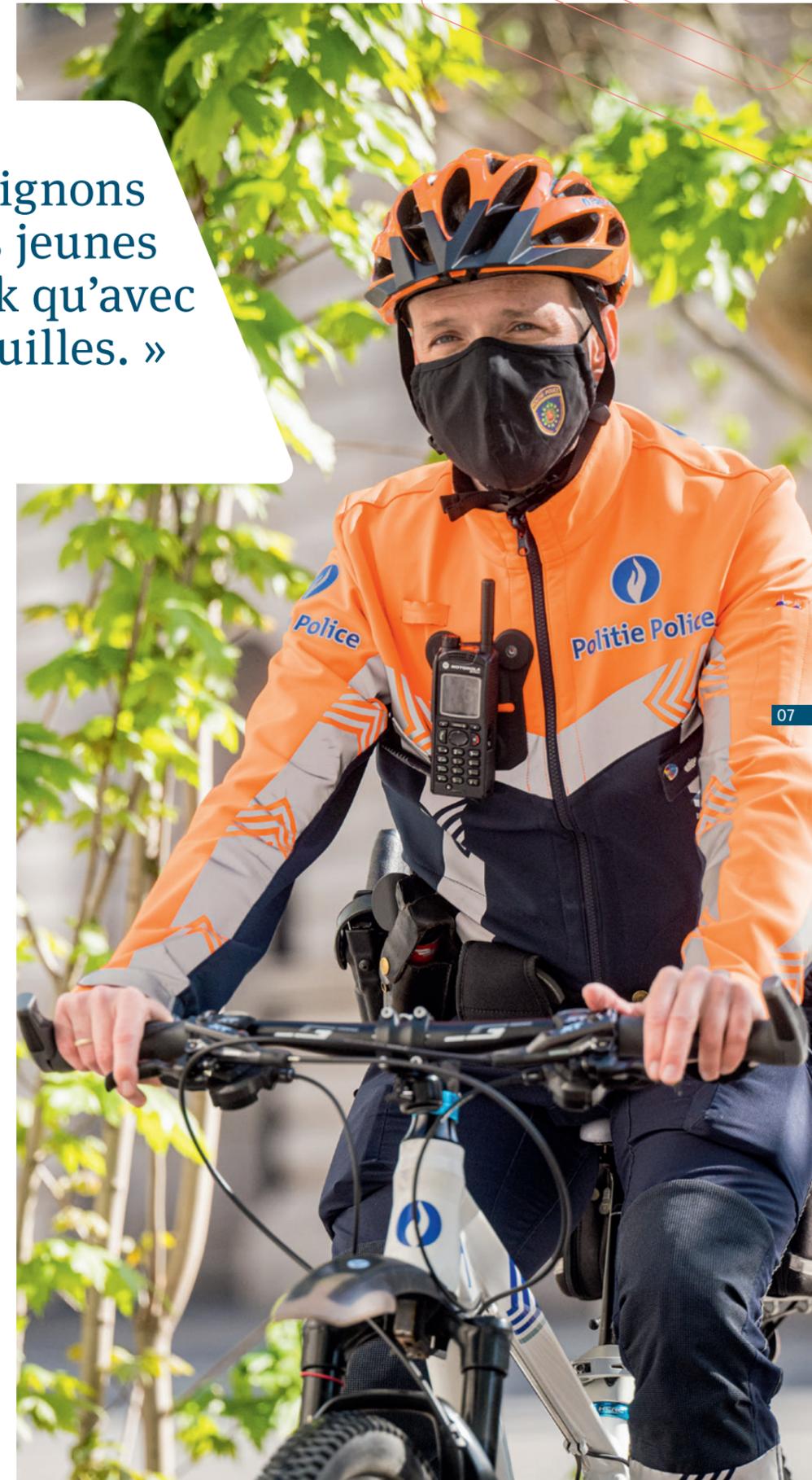
« Nous atteignons mieux les jeunes via TikTok qu'avec des patrouilles. »

- David Stevens

Nous atteignons mieux les jeunes via TikTok qu'avec des patrouilles. Nous montrons la personne qui se cache derrière l'agent et offrons ainsi un contrepoids aux vidéos négatives qui sont diffusées. Les citoyens peuvent aussi facilement faire remonter des problèmes via Facebook ou Instagram. Nous offrons une oreille attentive et recueillons une foule d'informations. C'est donc important pour nos relations publiques, mais aussi pour gérer correctement nos patrouilles. »

Vous avez été élu personnalité de l'année dans le domaine de la mobilité. Une belle plume à votre chapeau !

« C'est très motivant de pouvoir jour après jour participer à cette réussite. Mais ce n'est pas un sport individuel. Tout le monde doit contribuer à améliorer la vie dans son quartier, tant les usagers faibles que les usagers actifs de la route. Cette base de soutien doit encore être travaillée. Notre succès à Bruxelles dépend aussi d'une vision, d'un plan d'action et d'une équipe. Avec un soutien politique, un chef de corps qui s'y investit et de nombreuses personnes en coulisses. C'est le seul moyen pour nos 60 cyclistes d'être visiblement actifs sur la route. #tousensemble donc, comme je le dis à mes 4 500 followers sur Twitter. »



L'agent de sécurité : pas toujours une armoire à glace

Le métier d'agent de sécurité privée ne peut se résumer à un seul profil. Néanmoins, son travail se résume à ces deux mots : observer et rapporter.

Anthony Minnart (33 ans) est bien ancré dans le monde et nous donne un aperçu de ce secteur en pleine expansion.

Les agents de sécurité travaillent pour des clients très différents. Le parcours professionnel d'Anthony en est lui-même un bon exemple. Avant de devenir directeur des opérations dans une société de sécurité, il a effectué des missions à l'aéroport de Zaventem, à l'ambassade américaine, au siège de l'OTAN et dans une école internationale.

Anthony : « L'éventail des tâches et le profil de chaque agent de sécurité privée sont tous différents. Le travail d'un inspecteur de magasin en civil est totalement différent de celui de son collègue qui vérifie à l'entrée le respect des mesures contre le coronavirus. D'autres agents de sécurité travaillent pour des armateurs, dans des halls d'hôtel, sur des aires d'autoroute, pour des entreprises ou des discothèques, etc. Parfois le travail est solitaire, parfois c'est un vrai travail d'équipe. »

Où qu'il soit posté, un agent de sécurité privée sera très souvent le premier à remarquer un problème. Il essaie de le résoudre et le signale au client ou à la police. Ils prennent en charge des tâches qui prennent du temps et qui ne sont pas souvent alarmantes pour la police. Anthony : « Par exemple, notre centre de contrôle mobile reçoit plusieurs alarmes par nuit, mais nous leur filtrons un grand nombre de fausses alarmes. »

Lire les gens

Le stéréotype de l'agent de sécurité privée, véritable armoire à glace, n'est plus d'actualité. De plus en plus de femmes rejoignent la profession. La psychologie est donc plus importante que l'aspect physique. Anthony : « Il faut être capable de bien évaluer une situation, se montrer respectueux et poli sans être trop crédule. Personne ne se promène la nuit dans une zone industrielle parce qu'il aime photographier les camions. Il faut rester critique et poser les bonnes questions pour déterminer ce

qu'il se passe. Nous sommes souvent en contact avec des informations sensibles. La discrétion et l'intégrité sont donc importantes. »

Nous sommes là pour vous aider

Depuis le début de la crise sanitaire, le secteur a constaté une forte augmentation des agressions verbales et physiques. L'agent de sécurité privée est donc souvent la personne qui rappelle sans cesse les mesures à appliquer. Que font-ils si quelqu'un refuse catégoriquement de porter un masque buccal ou commence à tirer et à pousser ? Anthony : « Nous agissons avec tact et détermination. Nos possibilités d'action sont limitées et nous n'avons pas les mêmes pouvoirs qu'un agent de police. Notre rôle est très réglementé. Une formation nous apprend ce que nous pouvons et ne pouvons pas faire. Par exemple, dans le cas d'un vol à l'étalage, nous pouvons arrêter une personne à la caisse, conformément aux dispositions légales, jusqu'à l'arrivée de la police qui peut alors procéder à un contrôle et à une fouille supplémentaires, mais nous ne pouvons pas utiliser la force pour arrêter la personne. Nous pouvons également demander à une personne de s'identifier si elle souhaite entrer dans un lieu non ouvert au public, mais nous ne pouvons pas, par exemple, copier ou confisquer des documents d'identité. Nous devons donc toujours contacter les autorités compétentes. »

Malgré la lourde charge de travail, le métier d'agent de sécurité privée est très satisfaisant. « En tant qu'agent de sécurité privée, vous supprimez le sentiment d'insécurité des gens, et c'est une bonne chose. C'est aussi une profession sociale. Nous sommes là pour aider. Et nous travaillons en étroite collaboration avec d'autres professions, comme la police locale. Nous sommes nombreux à collaborer, et cela fonctionne. »

PARTENARIATS LOCAUX DE PRÉVENTION (PLP)

Des yeux et des oreilles en plus pour la police

Qu'est-ce qu'un PLP ? Comment fonctionne-t-il ? Comment créer un PLP et le maintenir actif ? Benno Gekiere est à l'origine des PLP dans sa zone de police et a mis en place le centre de connaissances PLP. C'est donc l'homme parfait pour nous expliquer « tout ce que nous avons toujours voulu savoir sur les PLP ». C'est parti !

Benno, un PLP, c'est quoi exactement ?

« Un PLP, ou partenariat local de prévention, est un outil de prévention dont l'objectif est d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité au sein de son propre environnement de vie et de travail. Les citoyens lambda et les commerçants, la police et les autorités locales travaillent ensemble de manière structurée pour y parvenir. »

« Chaque PLP a un coordinateur. Ils agissent d'un citoyen qui transmet des conseils de prévention courants et non urgents à un réseau de membres du quartier. Les communications urgentes sont envoyées par la police, par exemple en cas de cambriolage d'une habitation. Les membres du PLP gardent les yeux et les oreilles ouverts. S'ils constatent quelque chose de suspect, ils en informent immédiatement la police via le 112. Ils n'interviennent pas eux-mêmes, mais en allumant simplement la lumière extérieure, un membre du PLP peut empêcher une série de cambriolages dans son quartier. »

Les PLP fonctionnent-ils aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale ?

« Ils fonctionnent de la même manière et sont tout aussi efficaces : nous constatons dans les deux cas qu'un PLP abaisse le seuil de signalement des problèmes à la police, accroît le sentiment de sécurité et peut améliorer la cohésion sociale au sein des quartiers. »

Comment créer un PLP et le maintenir actif ? Avez-vous des conseils ?

« La création d'un partenariat local de prévention s'accompagne d'une charte

officielle signée par le bourgmestre, le chef de corps et le coordinateur du PLP. Cela ne fonctionne donc pas sans la police locale et le soutien des autorités administratives. Ces dernières peuvent faciliter la mise en place d'un PLP, notamment en prenant en charge les coûts des plateformes de communication telles que BE-Alert. En outre, un bon réseau de bénévoles est également nécessaire. Vous devez donc vous assurer que le quartier bénéficie d'une capacité et d'un soutien suffisants et que chaque rue est représentée. Maintenir un PLP actif et garder ses membres motivés est également un véritable défi. Cela fonctionne mieux si un PLP s'intègre dans un fonctionnement de quartier plus large. Une bonne communication est également cruciale. Des messages numériques seuls ne suffiront pas. »

Vous êtes le président du centre de connaissances PLP ? Que faites-vous ?

« Nous collectons, évaluons et diffusons les bonnes pratiques. Nous sommes présents à divers forums, nous faisons le lien entre les PLP et le gouvernement, et nous fournissons une assistance au démarrage de nouveaux PLP. Nous fournissons également aux coordinateurs des conseils de prévention sur la cybercriminalité, les cambriolages résidentiels, la prévention des incendies ou les disparitions. Nous réfléchissons actuellement à la création d'une Maison de la prévention numérique. C'est un endroit où nous pouvons collecter et à partir d'où nous pouvons diffuser tout ce qui a trait à la prévention. »



Les PLP en chiffres

- ◆ 1994 : les premiers PLP voient le jour dans le Westhoek après une vague de cambriolages commis par des bandes françaises
- ◆ 1500 : le nombre de PLP qui existent actuellement en Belgique
- ◆ 1000 d'entre eux se trouvent en Flandre
- ◆ Avec 600 PLP, la province d'Anvers est la plus active en la matière
- ◆ Il existe également environ 175 partenariats locaux de prévention pour indépendants (PLP-I)



Enregistrez votre PLP sur le site web du Centre de connaissances PLP : www.bin-plp.be



Scannez le code QR pour plus d'infos !

ÉVÉNEMENT DE LANCEMENT ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA POLICE

La police appartient à chacun d'entre nous

Le 25 mai, l'événement de lancement des États Généraux de la Police (SEGPOL) a eu lieu. Le SEGPOL rassemble des partenaires et des parties prenantes clés afin de définir les défis du maintien de l'ordre et d'ouvrir la voie à la police du futur.

Les nouvelles évolutions sociales et technologiques exercent une pression croissante sur le modèle actuel de maintien de l'ordre. C'est pourquoi Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, a pris l'initiative d'organiser des États Généraux de la Police. Ce projet global et unificateur veut, en collaboration avec des partenaires et des parties prenantes clés, examiner le fonctionnement de la police et formuler des recommandations politiques. L'objectif ultime est de parvenir à une force de police plus moderne et plus dynamique, fondée sur une vision et une approche renouvelées et partagées.

L'événement diffusé en direct le 25 mai a donné le coup d'envoi d'une série de tables rondes, de séminaires, de journées d'étude et d'ateliers qui se dérouleront jusqu'à la fin de 2022. Les partenaires clés apporteront leur expertise et aideront à organiser des activités thématiques passionnantes. L'événement de clôture aura lieu à la fin de l'année prochaine ou au début de 2023. Gardez un œil sur notre site web pour le programme. ◆



SEGPOL

En savoir plus ?

Sur <lien vers url <https://www.besafe.be/fr/themes-de-securite/etats-generaux-de-la-police>>, vous trouverez les présentations, la documentation et l'enregistrement de l'événement de lancement du 25 mai.



Les partenaires clés de SEGPOL

- ◆ L'a.s.b.l. Centre d'études politiques (CPS)
- ◆ L'a.s.b.l. Cercle de leadership de la police (CPL)
- ◆ L'a.s.b.l. Centre d'études de la police (CEP)
- ◆ Le Comité de coordination de la police intégrée (CC GPI)
- ◆ La Direction générale Sécurité & Prévention du SPF Intérieur (DGSP)

D'autres partenaires clés peuvent se joindre à nous au cours de l'évolution des États Généraux.

MICHAËL MATHOT
(SUPPORTERS LIAISON OFFICER
SPORTING DE CHARLEROI) ET DIRK PIENS
(RESPONSABLE SÉCURITÉ AA GENT)

Le football doit rester une affaire de famille

Comment décririez-vous votre rôle ?

Dirk Piens : « La tâche principale d'un responsable de la sécurité est de présenter la politique de sécurité du club. Parfois, on y pense encore trop peu, bien qu'il y ait une évolution positive. Autrefois, la sécurité était simplement un coût. Aujourd'hui, les gens se rendent compte que c'est une condition pour attirer les familles vers le football. « En outre, le responsable de la sécurité est l'inspirateur du comité consultatif local, au sein duquel des représentants de la police, des pompiers et des fédérations de supporters examinent comment organiser au mieux les matchs et quelles initiatives sont possibles. Nous y associons également les entreprises locales. »

Michaël Mathot : « En tant que Supporters Liaison Officer (SLO), nous supervisons les supporters dans et autour du stade. Ce faisant, nous essayons de canaliser, de contenir et de prévenir les comportements problématiques et les perturbations. Mais nous aidons aussi les supporters, par exemple en les informant de ce qui est autorisé et de ce qui ne l'est pas, y compris en ce qui concerne les animations dans le stade. Lors de déplacements, nous veillons à ce qu'ils arrivent bien sur place. »

En football aussi, mieux vaut prévenir que guérir. Comment vous y prenez-vous ?

Dirk Piens : « Anticiper est en effet tout un art. Nous le remarquons lorsque nous nettoignons les tribunes après un match. Dans les tribunes où les responsables des supporters répètent brièvement toutes les directives quinze minutes avant la fin du match, les choses se passent beaucoup mieux que dans celles où ce

n'est pas le cas. « Le grand danger de notre métier, ce sont les habitudes. Je suis partisan de la formation continue et de la réflexion hors des sentiers battus pour détecter à temps les problèmes futurs. « Nous avons l'avantage d'avoir connu plusieurs années de football européen. Les feuilles de route de l'Uefa sont très strictes. Nous en avons beaucoup appris. »

Michaël Mathot : « Nous essayons constamment de prendre la température parmi nos supporters afin de pouvoir intervenir rapidement. Mais nous menons également des actions à plus long terme, comme la lutte contre le racisme et l'homophobie et pour l'égalité des droits entre hommes et femmes. Un espace y est dédié sur le site web du club. »

Vous travaillez également tous les deux avec les Bus Coaches lors des matchs en déplacement.

Dirk Piens : « Nous avons démarré notre projet de Bus Coaches en 2010 pour accompagner nos supporters lors des matchs en déplacement. Pour ce faire, nous avons déjà dispensé une formation de 4 heures à 200 personnes. Tout cela fait partie de la politique de sécurité du club. Nous avons dû y consacrer du temps et de l'énergie, mais nous en récoltons maintenant les fruits. Nous pouvons facilement faire diffuser les informations dans le bus par l'un d'entre eux. »

Michaël Mathot : « Grâce à notre formation Bus Coach, nos accompagnateurs de bus disposent de certaines compétences lors des trajets, telles que la gestion des conflits, la communication non violente, les premiers secours, etc. De cette manière, nous voulons promouvoir une image positive du Sporting de Charleroi. » ◆

Michaël Mathot (47) travaille pour la ville de Charleroi. Il est le Coordinateur dans le projet Fan coaching du SPF Intérieur et est maintenant aussi le Supporters Liaison Officer au Sporting de Charleroi. Depuis 17 ans, il est le lien entre les supporters, le club et la ville.

Dirk Piens (61) est directeur de l'infrastructure, de l'organisation et de la sécurité au AA Gent. Avant de rejoindre le club, il était chef du service de neurochirurgie de l'AZ Sint-Lucas à Gand. Pendant son temps libre, il était responsable de la sécurité à Torhout-Werchter. C'est fort de cette expérience qu'il a rejoint le monde du football.

Chaque maison porte sa croix. Mais dans certaines, elle est plus lourde à porter.

LA VIOLENCE DOMESTIQUE EN PÉRIODE DE CORONAVIRUS

Les mesures prises suite à la crise du coronavirus, obligeant les familles à rester ensemble à la maison, ont entraîné une augmentation de la violence domestique. Ces mesures constituent également des freins pour les victimes, tant pour consulter leur médecin de famille que pour porter plainte auprès de la police. C'est ce que déclare Anneleen Van Cauwenberge, coordinatrice du programme Violence domestique, SPF Intérieur.

Le centre d'information régional des Nations Unies parle d'une vague de violence domestique, surtout à l'encontre des femmes et des enfants, pendant la pandémie de coronavirus et le confinement. Par rapport à 2019, le nombre d'appels d'urgence de femmes confrontées à des violences ou des menaces de violences a augmenté de 60 % en Europe.

Notre pays signale également une augmentation de la violence domestique. Selon une étude menée par l'université de Gand, en Belgique, une personne sur cinq a été victime de violence lors du premier confinement et 15 % ont été témoins de violences domestiques. La violence psychologique était la plus fréquente : chez 21 % des femmes et 15 % des hommes. Une augmentation du stress, une relation insatisfaisante avec le partenaire, des difficultés financières et la cohabitation ont été clairement associées à un risque accru de violence domestique.

49 % d'appels en plus au 1712

Selon l'étude, seule une personne sur cinq a cherché de l'aide et presque personne n'a signalé les violences à la police. Néanmoins, les services d'aide en ligne comme Tele-Onthaal, Awel, Nupraatikerover, la Ch@tlijn après des violences sexuelles et le 1712 continuent de constater une augmentation des appels pour violences domestiques. **Anneleen Van Cauwenberge** : « L'an dernier, le numéro d'assistance 1712 a reçu 49 % d'appels en plus, ce qui montre que le confinement du premier semestre de 2020 a clairement joué un rôle. La plupart des appels concernaient des cas de maltraitance d'enfants. Il est question de 6 407 victimes (potentielles), soit une augmentation de 45 % par rapport à 2019. C'est le nombre d'appels concernant des violences entre partenaires qui a le plus augmenté : 2011 victimes (potentielles), soit 85 % de plus qu'il y a deux ans. 16 % de ces victimes étaient des hommes, 84 % des femmes. Le numéro d'urgence 1712 a d'ailleurs constaté que les victimes ne demandent souvent de l'aide que lorsque la violence dure depuis un certain temps. Mais plus vite on demande de l'aide, plus vite on peut prendre des mesures pour mettre fin à cette violence. »

Toutes les informations sur la violence domestique et familiale sur

<https://www.besafe.be/fr/themes-de-securite/violence/violence-entre-partenaires>



Sites web et numéros de téléphone utiles

- ◆ Télé-Accueil **107**
- ◆ Écoute-Enfants **103**
- ◆ Centre de Prévention du Suicide **0800 32 123**
- ◆ Lignes de chat après des violences sexuelles : www.violencessexuelles.be
- ◆ Maltraitance d'enfants : <https://yapaka.be>
- ◆ Ligne d'aide pour toute question concernant la violence **0800/30 030** et www.ecouteviolencesconjugales.be.

Toute assistance est anonyme et gratuite.

